

	<p>ACCUEIL DES NOUVEAUX ENTRANTS</p> <p><i>Manipulation des Rayonnements Optiques Artificiels (R.O.A)</i></p>	<p><i>Logo du laboratoire</i></p>
---	---	---------------------------------------

GENERALITES

- Remplir une fiche de coordonnées, y ajouter celles des personnes à contacter en cas d'urgence.
- Horaires d'ouverture du bâtiment : **07H00 – 19H00**
- Interdiction de travailler seul (sans la présence d'un titulaire) dans le bâtiment.

EPI et EPC

- Capot de protection équipant les appareils à laser.
 - Possession de blouses (pas obligatoire).
- Indiquer l'emplacement dans le laboratoire :*
- Déclenchement des évacuations d'air.
 - Des lunettes de protection adaptées aux types de lasers (fortement conseillé pour les lasers de type 3R, obligatoire pour les lasers de classes 3B et 4)
 - Autres (cloisons amovibles, gants...) :

VISITE DU LABORATOIRE

- Relever sur chaque source, appareil ou machine laser, la plaque indicatrice stipulant la classe du laser.
- Relever les sources de rayonnements optiques incohérents.
- Repérer l'emplacement des couvertures anti feu, extincteurs et sorties de secours.
- Localiser l'emplacement des notices concernant chaque type de R.O.A.
- Repérer les armoires contenant les lunettes.
- Autres :

	ACCUEIL DES NOUVEAUX ENTRANTS <i>Manipulation des Rayonnements Optiques Artificiels (R.O.A)</i>	
---	--	--

REGLES :

- Suivre les formations spécifiques à l'utilisation des R.O.A.
- Vérifier l'état du voyant lumineux avant de pénétrer dans le laboratoire.
- Lire, avant de commencer les manipulations, les fiches de poste de chaque R.O.A.
- Connaître le trajet optique du laser utilisé.
- Enlever les bijoux réfléchissants (montres, gourmettes,...).
- Garder si possible les locaux suffisamment éclairés pour diminuer le diamètre de la pupille.
- Eteindre toute source d'émission après utilisation.
- Ne jamais ouvrir le capot du laser sans l'avis d'une personne compétente.
- Ne jamais regarder volontairement le faisceau laser direct ou une de ses réflexions.
- Ranger et nettoyer les tables optiques dès que les manipulations sont terminées.
- Remplir une fois par an la fiche individuelle d'exposition aux Rayonnements Optiques Artificiels.
- Autres :

Le :

Nom et Signature du nouvel arrivant